

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2157)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 143

présenté par

Mme Perrine Goulet et Mme Desjonquères

-----

**ARTICLE 1ER A**

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , notamment ceux relevant des collectivités territoriales ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à s'assurer que l'ensemble des agents publics puissent être formés, notamment ceux relevant des collectivités territoriales, fréquemment en contact avec les publics d'enfants.